



**mouvement
écologique**

Traduit par deepl.com

Plan d'action biologique du ministère de l'Agriculture :

Absence d'orientation politique pour une politique agricole tournée vers l'avenir – Propositions pour une réorientation nécessaire

Peu avant Noël, le ministère de l'Agriculture a présenté son plan d'action tant attendu en faveur de l'agriculture biologique, **PAN-Bio 2030**.

Le Mouvement Ecologique et d'autres acteurs du secteur avaient déjà proposé il y a plusieurs mois à la ministre de l'Agriculture d'organiser un échange avec tous les acteurs concernés au sujet de cet important plan d'action.

Malheureusement, la volonté d'engager un dialogue constructif n'était pas souhaitée au préalable, de sorte que le Mouvement Ecologique ne peut que commenter le plan présenté. Une implication constructive en amont aurait pourtant été beaucoup plus efficace.

Le plan d'action actuel reste malheureusement bien en deçà des **besoins**.

En effet, comme le montrent des études scientifiques récentes, l'agriculture biologique protège beaucoup plus la **biodiversité**¹ que l'agriculture conventionnelle qui, dans sa forme actuelle, contribue malheureusement de manière significative à la destruction des habitats naturels et au déclin dramatique des espèces.

L'agriculture biologique présente également un avantage certain du **point de vue financier** : en effet, elle permet d'éviter les coûts élevés liés, entre autres, à la réduction de la pollution par les nitrates causée par l'agriculture conventionnelle ou à la réduction des pesticides agricoles dans l'eau potable. En effet, l'agriculture biologique évite d'emblée ce type de pollution. Il en va de même pour les produits chimiques persistants et bien d'autres choses encore.

Il est également connu depuis longtemps que l'agriculture biologique est préférable du **point de vue de la santé** (à la fois en raison de la faible quantité de pesticides dans nos écosystèmes et de la faible contamination des aliments par des substances indésirables, par exemple).

¹ <https://www.mnhn.fr/fr/alerte-presse/une-nouvelle-étude-montre-que-la-plupart-des-espèces-d-oiseaux-en-france-sont-plus>

L'agriculture biologique est un pilier essentiel à la préservation du paysage culturel et au bien-être général, et doit donc être au cœur de la transformation agro-écologique , en particulier dans l'intérêt des agriculteurs. L'agriculture biologique est également beaucoup moins exposée aux aléas du marché mondial et à la situation géopolitique, ce qui est particulièrement important en cette période de crise.

Avec cette analyse critique, le Mouvement Ecologique souhaite contribuer à ce que le PAN-Bio 2030 se développe avec une double efficacité, que des corrections de cap soient effectuées et mises en œuvre. À cet égard, il est indispensable que les acteurs concernés soient consultés au moins lors de l'élaboration des différentes mesures, si cela n'a pas été le cas lors de la rédaction du plan.

En effet, de nombreux points soulevés par le Mouvement Ecologique pourraient encore être abordés aujourd'hui, si la volonté politique existe. Ils ne sont pas en contradiction avec le plan d'action bio.

Il convient également de mentionner que plusieurs mesures mentionnées dans le plan ont reçu l'approbation du Mouvement Ecologique (car elles figuraient déjà dans le PanBio 2025). Cela ne change toutefois rien aux faiblesses fondamentales du plan d'action.

Développement de l'agriculture biologique : où sont les déclarations claires des ministères de la Santé, de l'Environnement et des Finances ?

C'est bien connu : l'agriculture biologique est indispensable pour atteindre nos objectifs en matière de biodiversité et protéger les eaux et l'eau potable. D'un point de vue sanitaire, elle est indispensable, car il est prouvé que les aliments produits de manière conventionnelle sont beaucoup plus contaminés par les pesticides. Une étude financée par le ministère de la Santé a détecté des résidus de pesticides dans les échantillons de cheveux de TOUS les enfants participants. Les produits chimiques persistants empoisonnent les êtres humains, les aliments et l'environnement. L'agriculture biologique permet en outre d'économiser de l'argent qui n'a pas besoin d'être dépensé pour le traitement des eaux usées, l'élimination des nitrates, etc.

Dans ce contexte, il est incompréhensible que le Conseil d'État ait adopté un plan d'action biologique totalement insatisfaisant.

On pourrait encore dire : d'accord, la ministre de l'Agriculture se fait le porte-parole des agriculteurs conventionnels. Mais au moins le ministère de la Santé et celui de l'Environnement auraient dû déclarer de toute urgence : ce plan ne tient pas compte des politiques dont nous sommes responsables dans nos ministères ! Il doit être révisé, devenir plus ambitieux, plus concret, plus ciblé. Cela n'a apparemment pas été le cas...

L'époque où les ministères sectoriels décident de la santé des êtres humains, des enfants et de l'environnement doit être révolue !

Ce n'est pas seulement la ministre de l'Agriculture Martine Hansen qui échoue ici, mais aussi la ministre de la Santé Martine Deprez et le ministre de l'Environnement Serge Wilmes.

C'est finalement l'ensemble du gouvernement qui doit assumer la responsabilité de ce plan et décider de le réviser ! Le Premier ministre Luc Frieden est également sollicité.

1. Consolider les structures au sein du ministère – impliquer plus systématiquement les acteurs non étatiques dans la mise en œuvre

Même le meilleur plan ne peut fonctionner que si **des ressources suffisantes sont disponibles pour sa mise en œuvre, tant** sur le plan **financier** que **sur le plan humain**. Malheureusement, il faut constater que les structures actuelles du ministère de l'Agriculture dans le domaine de l'agriculture biologique sont largement sous-développées et insuffisantes. Il existe certes un département dédié à l'ASTA (Administration des Services Techniques de l'Agriculture), mais celui-ci n'est pas exclusivement responsable de l'agriculture biologique. Le fait que le responsable de l'agriculture biologique au sein du ministère ait également travaillé pendant longtemps en parallèle pour la LUGA montre à quel point l'agriculture biologique est négligée au niveau du ministère de l'Agriculture.

- *Afin de garantir la mise en œuvre concrète, notamment dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs concernés, il est nécessaire d'analyser dans quelle mesure le travail à accomplir peut être réalisé avec les moyens disponibles (humains et financiers). Se pose également la question de savoir si le département dispose de compétences suffisantes.*

Le fait est qu'il existe, du côté non gouvernemental, des acteurs importants qui, d'une part, devraient accompagner le développement du PAN-Bio en général et, d'autre part, pourraient participer très activement à sa mise en œuvre. Cela suppose que le ministère de l'Agriculture soit prêt à les impliquer et, le cas échéant, à les rémunérer pour certains travaux. Car ce sont les acteurs locaux qui ont les meilleures connaissances et qui pourraient mettre en œuvre des mesures avec une plus grande efficacité. Malheureusement, à quelques exceptions près, seules les administrations et les ministères sont cités comme partenaires dans les 18 mesures du plan, et pratiquement aucun autre acteur. La région belge de Wallonie et d'autres États membres voisins de l'UE montrent cependant que la mise en œuvre ne peut se faire que dans le cadre de partenariats et de coopérations.

- *Le Mouvement Ecologique insiste sur la participation systématique d'acteurs non étatiques (distributeurs, ONG, etc.) à l'élaboration et à la mise en œuvre concrète des mesures. De telles coopérations directes, qui vont au-delà d'un simple échange général, soulagent les acteurs étatiques et contribuent à donner vie au plan d'action de manière plus rapide et plus efficace.*

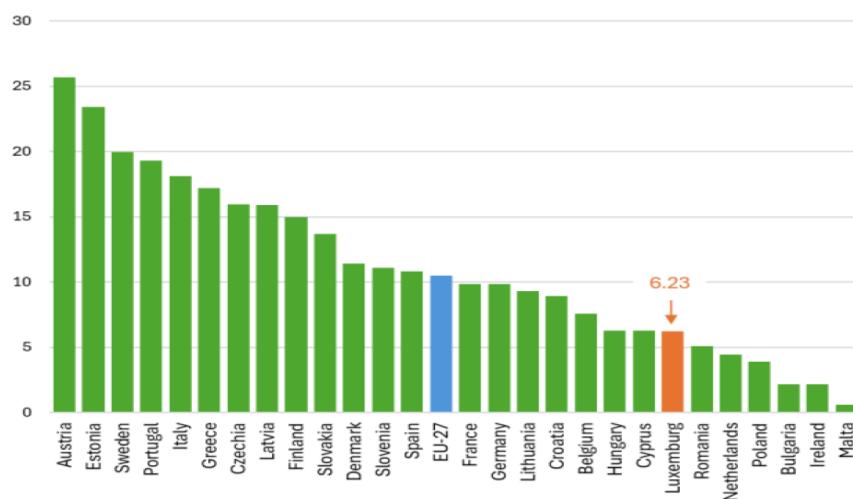
En outre, la mesure 1-3 prévoit que le ministère ne se réunisse qu'une fois par an avec les acteurs non étatiques pour discuter de l'évolution du plan d'action. Une réunion formelle annuelle ne peut guère être considérée comme vraiment utile. Il ne faut pas se leurrer, celle-ci ressemblerait davantage à une réunion d'information qu'à un véritable échange de travail.

- *Il est indispensable, d'une part, d'assurer un échange détaillé beaucoup plus fréquent sur l'évolution du plan avec tous les acteurs (des producteurs aux distributeurs en passant par les clients et les organisations environnementales), par exemple tous les trimestres. En outre, un échange ouvert doit avoir lieu avec les acteurs « concernés » du secteur lors de la conception et de la mise en œuvre des mesures respectives (par exemple, en fonction du secteur de production).*

2. Fixer des objectifs d'expansion plus ambitieux !

Le plan d'action, qui a pris fin en 2025, avait pour objectif de porter la part de l'agriculture biologique à 20 % de la superficie agricole d'ici fin 2025. Cet objectif n'a pas été atteint : le Luxembourg en est actuellement à environ 12 %. Les raisons en sont évidentes : les objectifs du PanBio 2025 étaient certainement trop ambitieux. Mais il aurait été possible d'aller beaucoup plus loin si l'on avait redoublé d'efforts pour le mettre en œuvre et si le secteur avait été fortement impliqué sur le plan structurel et contraignant. Malheureusement, cela n'a pas été le cas sous les gouvernements précédents. Il n'est pas approprié de prendre cela comme prétexte pour revoir à la baisse les exigences du nouveau plan d'action !

Figure 12: Share of total utilised agricultural area occupied by organic farming per Member State (%), 2022



Source: Eurostat, 'Area under organic farming', [sdg_02_40](#), accessed 5 December 2024,
https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_02_40/default/table?lang=en.

Le fait que ce gouvernement se contente désormais d'un **objectif de développement modeste de 1 % par an** est donc une mauvaise décision pour le Mouvement Ecologique.

Un tel objectif d'extension n'est pas, comme le dit la ministre, « plus réaliste », mais insuffisamment ambitieux !

En effet, un plan d'action est également un instrument permettant aux responsables politiques d'exprimer clairement leur volonté et leur conviction. **Les objectifs d'expansion ne sont pas de simples indicateurs de communication, mais déterminent très concrètement l'allocation des ressources, les priorités en matière de personnel et la logique administrative. Un objectif fixé à un niveau bas a donc un effet freinant sur le système.** Le fait que les objectifs de développement soient désormais revus à la baisse donne l'impression qu'un développement très timide serait déjà suffisant et que le gouvernement ne s'y engageait qu'à moitié. Or, ce dont nous avons besoin, c'est d'un **signal politique fort** à l'égard de tous les acteurs.

Cela serait d'ailleurs également conforme aux directives de la Commission européenne. Le commissaire à l'agriculture, Ch. Hansen, a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux pour le développement de l'agriculture biologique. **Ce n'est pas un hasard si le Pacte vert européen, avec sa stratégie « De la ferme à la table » et sa stratégie en faveur de la biodiversité, prévoit une part de 25 % de surfaces agricoles biologiques dans l'UE d'ici 2030.**

Enfin, le Luxembourg est l'un des derniers du classement en termes de part de l'agriculture biologique dans la superficie cultivée, comme le montre le graphique suivant de la Commission européenne de 2024.

- *Même si seul l'objectif d'expansion de 1 % par an a été retenu dans le plan d'action biologique, le Mouvement Ecologique attend du gouvernement en général (et de la ministre en particulier) qu'il indique clairement que l'agriculture biologique est sa priorité absolue et que tout sera mis en œuvre pour dépasser largement l'objectif fixé.*
- *Il faut également être clair : le ministère de l'Agriculture doit réaffirmer la disposition du plan précédent, selon laquelle l'agriculture biologique doit être généralisée d'ici 2050 au plus tard. Cela n'a pas été fait à ce jour.*

3. Idée directrice du plan d'action : rapprocher la production et la commercialisation

L'idée directrice du plan d'action doit être de développer conjointement la production et la commercialisation.

En effet, les producteurs actuels et nouveaux ont besoin d'être assurés que leurs produits pourront être transformés et commercialisés en quantité suffisante, même en cas d'augmentation de l'offre.

Il est déjà un fait avéré qu'à l'exception du lait, la demande en produits biologiques dépasse aujourd'hui la production luxembourgeoise. Le PAN Bio actuel, peu ambitieux, n'offre pas aux producteurs et transformateurs locaux une garantie d'achat suffisamment sûre.

- *Il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée, allant de la promotion des jeunes agriculteurs – le changement de génération et les nouveaux arrivants – à la formation, la production, la commercialisation et la vente directe, afin de développer conjointement l'offre et la demande.*

4. Évaluation systématique du PAN Bio-25 et suivi du PAN Bio-2030 – donner vie aux indicateurs

Un bon plan d'action aurait dû s'appuyer sur un inventaire détaillé et une analyse de la mise en œuvre du PAN Bio 2025 : où en est-on dans la mise en œuvre des différentes mesures ? Quelles sont les raisons de leur échec, le cas échéant, et quelles conclusions en tirer ?

Une telle **évaluation systématique du plan précédent** est a priori indispensable ! Elle aurait été d'autant plus importante que de nombreuses mesures du nouveau plan faisaient déjà partie du PAN Bio 2025. Cependant, ce suivi et cette analyse des forces et des faiblesses (SWAT) n'ont pas été effectués. Selon les déclarations du ministère, seuls des discussions générales ont eu lieu en petit comité sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, ce qui doit être considéré comme une approche extrêmement insatisfaisante et peu professionnelle ! Il ne faut pas refaire l'erreur de ne pas procéder à une évaluation systématique des obstacles à la mise en œuvre du PAN-Bio.

- *Une évaluation ex post systématique et accessible au public du PAN-Bio 2025 est indispensable – idéalement réalisée en externe – afin de garantir la crédibilité et la capacité d'apprentissage des responsables politiques. C'est la seule façon d'ajuster les paramètres nécessaires pour que le plan d'action actuel soit efficace.*

Il est également vrai que, pour élaborer un bon plan – et également pour définir les indicateurs mentionnés –, il serait important de pouvoir disposer de **données statistiques suffisantes**. La mesure 2-1 du plan d'action (« *Mise en place d'un système de reporting avec indicateurs* ») prévoit de tels indicateurs (« *Description : Développement d'un système pour collecter et analyser régulièrement des indicateurs de mise en œuvre du PAN-BIO 2030, évolution des surfaces, nombre d'exploitations bio, parts de marché, formations, projets de recherche, etc.* »).

Selon le plan, l'objectif de ces indicateurs est un « *Indicateur : Publication d'un rapport annuel* ».

Le plan d'action énumère des indicateurs (par exemple « *nombre de champs d'essais et de visites de terrain, nombre de solutions de valorisation identifiées et mises en place* »). Cependant, ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucune discussion et ne contiennent généralement pas d'objectifs mesurables. Ils perdent donc considérablement de leur importance, car ils peuvent être considérés comme une feuille de vigne derrière laquelle on ne peut tirer que des conclusions limitées.

- *Le Mouvement Ecologique plaide pour que le ministère fasse preuve d'ouverture et se montre disposé à discuter des indicateurs importants pour le développement de l'agriculture biologique qui doivent être définitivement conservés. En outre, ils devraient (pouvoir) être assortis d'objectifs concrets. Ce travail devrait être entrepris en priorité en 2026. Le STATEC devrait également être associé à cette démarche, car il peut apporter une contribution importante, par exemple grâce au panier de consommation et à son expertise spécifique.*

5. Établir un lien plus étroit avec d'autres exigences gouvernementales

Le plan d'action bio est étroitement lié à d'autres directives gouvernementales :

- le plan national de protection de la nature PNPN3 et le plan de gestion de l'eau (l'agriculture biologique est l'un des piliers les plus importants de la mise en œuvre de ces plans d'action !) ;
- la loi agricole ;
- le « plan alimentaire » ;
- le plan national pour le climat et l'énergie (fixation du CO2 par la formation d'humus, qui est assurée dans les exploitations biologiques par la rotation des cultures, etc.)
- le plan d'action pour le renouvellement des générations (voir point 8) ;
- etc.

Il est compréhensible que le plan d'action biologique ne présente pas en détail toutes les mesures prévues dans ces autres plans/lois. Mais il n'est pas acceptable que ces plans ne soient mentionnés sous aucune forme (à l'exception du « plan alimentaire », qui n'est toutefois pas abordé de manière concrète). Si le plan d'action mentionne comme mesure distincte des activités aussi anodines et évidentes qu'une réunion interministérielle pour la mise en œuvre du plan, il aurait fallu exposer davantage les aspects essentiels du lien avec d'autres plans.

- Plan national pour la biodiversité PNPN3 : la perte de biodiversité est étroitement liée à une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Les faibles apports en azote dans l'agriculture biologique et l'absence de pesticides ont une influence directe sur la biodiversité des plantes et des animaux. De nombreuses espèces végétales menacées, telles que les orchidées et la scorsonère dans les prairies extensives, ainsi que des espèces animales menacées, telles que la chouette chevêche et le grand rhinocéros, ont besoin de pâturages extensifs, qui pourraient être fournis par l'agriculture biologique.
- Mais surtout, il serait important de stipuler que dans le cadre de la « révision à mi-parcours » de la loi agricole, l'objectif doit être de promouvoir davantage le plan d'action biologique dans la loi agricole. En fait, le point suivant aurait dû être une mesure fondamentale : « *Analyse de la loi agricole dans le cadre de la révision à mi-parcours, dans quelle mesure les dispositions visant à promouvoir l'agriculture biologique doivent être développées* ».
- Les exigences relatives au « plan alimentaire » du point de vue de l'agriculture biologique auraient également dû constituer un aspect essentiel du plan d'action.
 - *Le Mouvement Ecologique attend que, dans le cadre du développement et de la poursuite de ces plans, un lien direct soit établi avec le plan d'action bio et que soit exposé en toute transparence comment ceux-ci peuvent contribuer à promouvoir davantage l'agriculture biologique.*

6. Clarifier les responsabilités

Le plan d'action énumère de manière positive les acteurs responsables de la mise en œuvre des différentes mesures. Il présente toutefois des lacunes fondamentales :

- À l'heure actuelle, il n'est pas précisé qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre. Or, on sait que lorsque de nombreux acteurs sont concernés et que les responsabilités ne sont pas clairement définies, souvent, personne ne se sent vraiment compétent pour « s'attaquer au problème ».
- De plus, comme déjà mentionné, à quelques exceptions près, seuls des acteurs non étatiques sont désignés. Or, la coopération est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre les mesures.
 - *Le Mouvement Ecologique préconise que chaque mesure soit confiée à un organisme responsable, doté d'un pouvoir décisionnel et budgétaire. Les partenaires de coopération doivent être impliqués de manière contraignante. Cela est tout à fait possible après la présentation du plan et contribuerait à rendre la mise en œuvre plus efficace.*

7. Définir les mesures de manière beaucoup plus concrète

Pour le formuler de manière un peu plus provocante, on pourrait dire que le plan d'action biologique n'est pas une véritable stratégie, mais simplement un « index », une sorte de sommaire sur lequel le plan proprement dit devrait se baser.

En effet, les mesures sont présentées de manière assez succincte, pour employer un euphémisme. On aurait pu s'attendre à ce que certaines mesures aient été présentées de manière beaucoup plus concrète et détaillée au cours des dernières années, dans le cadre du PanBio 2025 et de la préparation du nouveau plan, notamment en ce qui concerne leur forme exacte et les initiatives concrètes à prendre. Il est incompréhensible que le PAN-Bio ne s'appuie pas davantage sur les connaissances et les travaux préparatoires existants. Pourquoi la mise en œuvre a-t-elle échoué jusqu'à présent ? Qu'est-ce qui permet d'espérer que cela réussira maintenant, sans changement des conditions cadres ?

- *Le nouveau PanBio doit s'éloigner des « gros titres » et devenir un instrument de mise en œuvre concret et efficace. Cela ne peut réussir qu'en collaboration avec les acteurs concernés.*
Il serait opportun de définir des étapes intermédiaires communes.

8. Aborder les thèmes du changement générationnel, de la succession agricole et des structures agricoles modernes !

Sans l'utilisation systématique des transmissions d'exploitations et des nouvelles installations comme levier rentable pour le changement structurel, le développement de l'agriculture biologique restera limité. Il est d'autant plus regrettable que le changement de génération et la création de nouvelles exploitations agricoles ne soient ni mentionnés ni utilisés comme levier pour développer l'agriculture biologique dans le nouveau plan d'action.

Le moment de la transmission d'une exploitation, avec une éventuelle réorientation, représente justement une grande opportunité pour attirer les jeunes agriculteurs vers l'agriculture biologique. C'est ce que confirment les analyses et statistiques officielles de l'UE ([Agricultural area under organic farming in Europe / Indicators / European Environment Agency \(EEA\)](#)). Au niveau de l'UE, environ 4,6 % des exploitations agricoles gérées par des agriculteurs de moins de 40 ans sont exploitées de manière biologique, alors que la part des exploitations biologiques dans l'ensemble des exploitations agricoles n'est que de 2,7 %, ce qui indique clairement que les jeunes exploitants agricoles sont près de deux fois plus nombreux à pratiquer l'agriculture biologique que l'ensemble du secteur agricole (Eurostat, enquête sur la structure agricole 2020).

De nombreuses exploitations agricoles n'ont pas de successeur direct dans la famille, tandis que d'autres sont sur le point de connaître un changement de génération. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture élabore actuellement un plan d'action pour le renouvellement générationnel afin de lutter contre le problème urgent de la succession et de la disparition des exploitations agricoles.

- *Ces deux plans d'action devraient être utilisés pour faire de l'agriculture biologique un modèle d'avenir standard et non pas seulement « une option supplémentaire » pour les jeunes agriculteurs. Les deux plans d'action – PAN-Bio et le plan d'action « Renouvellement générationnel » – devraient être coordonnés afin que les opportunités de développement de l'agriculture biologique soient pleinement exploitées. Tous les instruments favorisant le changement générationnel (aides, terres, capitaux, conseils, formation) doivent systématiquement poursuivre les objectifs de développement de l'agriculture biologique.*
- *Pour les nouvelles installations dans les exploitations conventionnelles, une aide devrait être proposée pour l'élaboration de scénarios de conversion. Cela signifie également que la formation agricole doit être davantage orientée vers l'agriculture biologique.*
Ainsi, un indicateur pertinent pourrait être le pourcentage de (nouvelles) installations qui se lancent dans la production biologique ou se convertissent à l'agriculture biologique.

9. Prendre enfin au sérieux le rôle prépondérant des cantines publiques

La mesure 4-3 indique que *Restopolis* doit être encouragée à poursuivre ses efforts. Avec tout le respect que je vous dois, cela relève presque de l'insolence. *Restopolis – Supply4Future* – a été lancé sans aucun soutien du ministère de l'Éducation. À ce jour, le ministère de l'Agriculture n'apporte toujours aucun soutien. Sans le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Agriculture aurait manqué ses objectifs concernant le PAN Bio 2025 dans une bien plus large mesure. Les objectifs du PAN Bio 2030 auraient-ils alors été revus à la baisse ?

, il est toutefois timidement mentionné : « *Il convient également d'étudier la possibilité d'accorder un traitement préférentiel aux produits bio locaux et aux produits locaux dans les politiques d'achat des maisons de retraite, hôpitaux et autres cantines publiques* ».

Avec tout le respect que je vous dois, même si les conditions varient selon les structures publiques, *Restopolis* dispose de nombreuses connaissances et l'extension à toutes les structures publiques fait l'objet de discussions depuis des dizaines d'années. *Natur genéissen* accomplit également un travail très précieux.

De plus, selon les articles de presse, les quatre projets pilotes actuellement en cours mettent l'accent sur la régionalité et non sur l'agriculture biologique. À ce jour, aucune déclaration indiquant qu'il s'agit d'un objectif du ministère de l'Agriculture n'a été faite... Dans les hôpitaux et les cantines scolaires, le bio devrait être une priorité, ne serait-ce que pour des raisons de santé !

- *L'objectif doit être d'augmenter considérablement la part des aliments biologiques dans toutes les structures publiques d'ici 2030, bien au-delà des 15 % indiqués dans le PAN Bio.*

Conclusions

Le plan d'action bio, qui a été élaboré sans la participation effective des acteurs concernés et intéressés, reste en deçà des attentes et des exigences d'un point de vue social, écologique et économique.

Le Mouvement Ecologique attend du gouvernement et des ministères concernés qu'ils s'engagent de manière beaucoup plus claire dans les années à venir en faveur d'un développement plus important de l'agriculture biologique et qu'ils soutiennent à nouveau l'objectif d'une agriculture 100 % biologique au Luxembourg en 2050 (comme c'était le cas dans le PAN Bio 2025).

Pour que le PAN Bio 2030 puisse au moins en partie remplir son rôle d'instrument de transformation, l'ambition de développement ne doit pas être freinée par l'objectif de 1 %, qui doit être considéré comme un recul politique. Des mécanismes de contrôle clairs avec des indicateurs cibles et des instruments doivent être mis en place, et de véritables partenariats avec les acteurs concernés sont nécessaires.

Il y a urgence : le développement systématique de l'agriculture biologique ne doit plus être négligé.

Luxembourg, le 21 janvier 2026